

Avis Financier

Information aux porteurs de parts – SAFE PERFORMER

Paris, le 29 février 2024

Les porteurs de parts du FCP (Fonds Commun de Placement) « SAFE PERFORMER » (Code ISIN : FR0010542522) géré par la société de gestion SG 29 Haussmann, sont informés de la modification suivante :

- Application du nouveau plan comptable applicable aux organismes de placement collectif (OPC) à capital variable

Le nouveau plan comptable des OPC à capital variable défini par le Règlement ANC n°2020-07 du 4 décembre 2020, tel que modifié depuis, s'applique au FCP à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} mars 2024.

En conséquence, et par application de ce nouveau plan comptable, la méthode de comptabilisation des acquisitions et cessions d'actifs au portefeuille du FCP exclue désormais les frais de négociation liés à ces opérations.

Il est néanmoins précisé que cette modification s'applique uniquement de manière prospective et que le prix de revient des titres déjà en portefeuille à la date d'application du nouveau plan comptable n'est pas modifié par ce changement de méthode de comptabilisation.

Ces changements ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers. Ils n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Le Document d'Information Clé (DIC) ainsi que le prospectus sont disponibles sur le site internet <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.